

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 90

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

O urage. — *Lâcheté.*
 H umilité. — *Arrogance.*
 E rreur. — *Vérité.*
 M onarchie. — *République.*
 I diot. — *Sensé.*
 N aissance. — *Mort.*

K ou. — *Dur.*
 E chouer. — *Réussir.*
 N uit. — *Jour.*
 E colier. — *Professeur.*

V ancer. — *Reculer.*

R ire. — *Pleurer.*
 O ubli. — *Souvenir.*
 M alheur. — *Félicité.*
 E liminer. — *Ajouter.*

346. MÉTAGRAMME.

Miche. Niche. Biche. Fiche. Riche.

347. MOT EN TRIANGLE.

D I A M A N T
 I G N A R E
 A N C R E
 M A R E
 A R E
 N E
 T

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM.
 M^{lle} Cécile Boucon au Noirmont

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
 Lo-Xavier tchu lai piaice que ne saïpe lo fran-
 çais ; M^{lle} Appoline Froidevaux à Saignelégier ;
 Gontran Moritz à St-Imier ; Lebaron à St-Imier ;
 Deux cœurs pensifs dans la très Haute-Ajoie ; Un
 locataire au fort Chabrol à Chevenez ; Les
 ascenseurs des échelles de la mort à Bienne ;
 Etvariza à Porrentruy ; Eva P. en séjour à les
 Bois.

352. CHARADE.

Mon *premier* se mange et se flairer
 Mon *second* est un insulaire ;
 Mon *tout* aime à lâcher exprès
 Des gros mots, sans courir après.

353. LETTRES INCONNUES.

Ajouter deux mêmes Consonnes aux huit mots
 suivants, pour en former huit autres mots :

HALE. OSE. ANE. MA.
 ODE. ETAL. CLÉ. MALO.

354. MOTS EN CROIX.

Remplacer les X ci-dessous par les lettres ci-
 après désignées de manière à former en croix
 les noms de deux oiseaux, excellents chanteurs :

e, e, e, i, l, m, n, r, s.

```

      X
    X
  X X X X X
    X
    X
  
```

355. LOGOGRIPE.

Ami lecteur, je possède dix pieds,
 Et ne cherche que bonne chère ;
 C'est, dira-t-on, un talent ordinaire,
 C'est avoir des goûts bien grossiers,
 Que de tant s'occuper des choses de cuisine.
 Tu peux rendre pourtant mon mérite réel ;
 Coupe ma tête ; aussitôt c'est le ciel
 Que j'étudie et qu'à fond, j'examine

 Envoyer les solutions jusqu'au mardi
 soir, 3 octobre prochain.

Publications officielles.

Le concours du bétail bovin est renvoyé
 au Cernil au mardi 17 octobre, à Porren-
 truy au mercredi 18, et à Delémont au jeudi
 19 octobre.

Mises au concours

Les Bois. — La place de débitant de sel-
 s'inscrire jusqu'au 30 à la Factorerie des sels à
 Delémont.

Fièvre aphteuse a mis à ban de tous les vi-
 siteurs de la foire de Montfaucon du 11 septem-
 bre et de tous les acheteurs du bétail à cette
 foire est ordonnée dans le district des Franches-
 Montagnes.

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. — Le 24 à 2 h. pour statuer
 sur une demande de la société de parquetterie,
 décider si l'on vendra les actions du Jura-Sim-
 plon voter les règlements d'assistance.

Bourgnon. — Le 2 à 2 h. pour adopter
 les règlements d'assistance. s'occuper des che-
 mins et du pâturage des regains.

Buix. — Le 24 pour s'occuper des moyens
 d'avoir de l'eau potable.

Courchapoix. — Le 24 à 2 h. pour nom-
 mer un régent.

Cornol. — Le 24 à 1 h. pour passer les
 comptes, voter les règlements d'assistance, fixer
 le traitement du préposé à la tenue des régis-
 tres du domicile, statuer sur une demande de
 salaire.

Courtemaiche. — Le 24 à 3 h. pour pas-
 ser les comptes, s'occuper de l'achat d'un tau-
 reau et des chemins.

Fahy. — Le 24 à 2 h. pour répondre aux
 propositions concernant une sage femme, voter
 les règlements de l'assistance.

Porrentruy. — Assemblée bourgeoise le
 1^{er} octobre à 10 h. 1/2 pour ratifier une con-
 vention avec la commune municipale.

Ça et là

L'alcoolisme par le lait. — On ne se
 doute probablement guère, même parmi les in-
 transigeants pourfendeurs de l'alcoolisme, qu'il
 est possible de s'alcooliser avec le plus inoffen-
 sif des breuvages. J'ai nommé le lait.

C'est-à-dire que les petits enfants à la ma-
 melle eux-mêmes ne sont pas à l'abri de l'om-
 niprésent péril.

— Parbleu ! va dire un malin, si la mère ou
 la nourrice est alcoolique, il va de soi que l'en-
 fant sera lui-même intoxiqué.

Le malin n'y est pas. Dans le cas que je vise,
 il ne s'agit pas de lait de femme, mais de va-
 che. Quel est donc ce mystère ?

Mon Dieu ! ce mystère est plutôt simple, et
 le malin précité avait tout de même entrevu la
 vérité. Je me hâte, en effet, d'ajouter que le
 lait incriminé provient de vaches nourries —
 comme c'est la coutume dans certaines régions
 — avec des résidus de distillerie.

Un savant allemand, s'étant avisé d'analyser
 le lait de bêtes soumises à ce régime, a dû re-
 connaître qu'il ne contenait pas moins de 1%
 d'alcool, c'est-à-dire une dose plus grande que
 les bières réputées les plus fortes.

Un joli régal à offrir à un bébé !

* * *

Pour passer la nuit.

On sait que bien des pauvres diables, à Pa-
 ris, passent la nuit sous les ponts.

Un ingénieur sans domicile et quasi sans le
 sou — il s'en trouve, hélas ! — avait trouvé
 un autre moyen de se mettre à l'abri pendant
 la nuit.

Depuis près d'un mois, tous les soirs, il pre-
 nait pour dix centimes, à une gare, un billet de
 quai sous prétexte d'aller recevoir quelqu'un à
 l'arrivée d'un train. Il revenait sur ses pas et
 allait dormir dans un moelleux fauteuil de la salle
 d'attente des premières. A cinq heures du matin
 il quittait son salon et attendait la nuit pour re-
 commencer ce manège. Hélas ! tout prend fin :
 la consigne (pas celle des bagages) a été pour
 lui sans pitié !

* * *

L'enterrement d'une jambe. — A New-
 York, vivait — et vit encore — un fils d'Is-
 rael d'origine allemande, nommé Salomon Le-
 venston. Ce Juif, victime d'un accident, fut, il y
 a quelques jours, amputé d'une jambe.

Il appartenait à une Société amicale allem-
 ande, laquelle assure à tous ses membres une
 somme de 200 dollars pour leurs funérail-
 les.

L'amputé écrivit à la Société que sa jambe
 faisant partie de son corps, il avait le droit de
 réclamer une portion de l'indemnité convenue
 en cas de la disparition complète de sa per-
 sonne.

Salomon demandait donc cinquante dollars,
 comptant bien les empocher.

Mais le conseil de la société, en cette circons-
 tance, se montra plus Salomon que Salomon.

Après une mûre délibération, il accorda les
 cinquante dollars demandés, à condition que ces
 cinquante dollars seraient employés intégrale-
 ment à l'enterrement de la jambe.

Ainsi fut fait. Les funérailles furent relative-
 ment belles, et Salomon Levenston frustré dans
 son ingénieux calcul, eut tout au moins la con-
 solation de suivre le convoi d'une partie de sa
 personne... avec sa jambe de bois.

Cote de l'argent

du 20 septembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 104. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base
 pour le calcul des titres de l'argent des
 boîtes de montres . . . fr. 106. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.